



BOURSE D'INITIATIVE FILM COURT APPEL À PROJETS 2023

<https://www.normandieimages.fr/bourse>

Ce soutien concerne les projets de film court - moins de 60 minutes - de tout genre (œuvre d'animation, de fiction, documentaire, expérimental, essai...), développés par des réalisateurs domiciliés en Normandie et qui souhaitent réaliser leur premier film dans une démarche de professionnalisation.

CRITÈRES DE DÉPÔT

Le cadre général de cette initiative relève de la pratique amateur.

Le projet, développé par un ou des réalisateurs domiciliés en Normandie, peut être déposé par le/les réalisateurs eux-mêmes ou par une association établie en Normandie.

L'objectif de ce soutien étant d'accompagner les talents émergents, les auteurs ayant déjà réalisé un film produit dans des conditions professionnelles par une société de production ne sont pas éligibles.

Un réalisateur ou une association ne peut déposer qu'un projet par session.

Un projet refusé peut être déposé une seconde fois, après avoir participé à une action d'accompagnement proposée par Normandie Images.

Un réalisateur ayant bénéficié de la bourse ne peut pas la solliciter à nouveau.

En cas de réponse positive de la commission, le film devra être accompagné par une association partenaire pour obtenir le versement du soutien financier. Il ne pourra pas être produit ou coproduit par une société de production et ne pourra pas faire l'objet de soutien complémentaire de la Région Normandie.

Cependant, la recherche de financements complémentaires est encouragée (collectivités locales, mécénat, crowdfunding...). Les mises à disposition pourront être valorisées.

Le financement de Normandie Images pourra permettre de couvrir les dépenses de transport et de régie, de location de matériel, de frais techniques, de décors, de costumes, d'expert artistique, de frais généraux (ces derniers seront pris en compte à hauteur de 10% maximum du budget total).

Il ne pourra pas concerner de rémunération (sauf exception, des professionnels experts artistiques).

Avant le dépôt, les porteurs de projets sont invités à participer à **une réunion d'information** (lieu, date et horaire à venir).

Cette rencontre permettra de présenter ce soutien, les modalités de dépôt et de sélection, et de répondre aux questions. Elle sera également l'occasion d'une présentation des actions d'accompagnement proposées en Normandie.

Une foire aux questions se trouve également sur le site internet

<https://www.normandieimages.fr/bourse>

PROCÉDURE DE SÉLECTION

Une commission étudie les projets sur dossiers (présélection).
Les réalisateurs des projets sélectionnés (8 maximum) sont reçus par la commission pour échanger 20 minutes (plénière).

3 projets de court métrage seront soutenus à l'issue de la commission.

SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT

Le montant du soutien est de 10 000 euros maximum.

Le montant du soutien attribué sera déterminé suite à la validation d'un budget et d'un plan de financement présentés par l'association.

L'aide financière sera versée par Normandie Images à une association établie en Normandie, sur présentation du budget et du plan de financement validés, d'un contrat ou d'une convention signée avec le réalisateur et des pièces administratives indispensables (statuts, fiche INSEE, RIB) :

70% avant le tournage, 30% à la demande de solde.

Le court métrage devra être réalisé dans un délai de 24 mois maximum.

Normandie Images veillera à ce que les projets soutenus se développent dans les meilleures conditions et les accompagnera au fur et à mesure de leur avancée.

CALENDRIER

Rencontre et projection de films soutenus à 18h30 à Caen et à Rouen :

le 18 octobre 2023 au Café des images à Hérouville Saint-Clair

le 19 octobre 2023 à l'Omnia à Rouen

> [Inscription pour recevoir les informations](#)

Dépôt des projets : du 20 octobre au 5 novembre 2023

Présélection des projets : mardi 28 novembre 2023

Plénière - rencontre avec les porteurs de projets sélectionnés : lundi 11 décembre 2023
(dates susceptibles de modifications)

CONSTITUTION DU DOSSIER

Seuls les dossiers complets sont étudiés.

La demande de soutien se fait en ligne aux dates d'ouverture des inscriptions.

> [Inscription en ligne](#) du 20 octobre au 5 novembre 2023

Le dossier doit comprendre :

- Un courrier de demande de soutien financier adressé à Monsieur le Président de Normandie Images signé par le(s) réalisateur(s) ou l'association qui dépose(nt) la demande ;

- le synopsis, le scénario et une note d'intention ; ou, pour un film documentaire, le synopsis et la présentation du projet précisant les intentions du (des) réalisateur(s) ;
- une liste des dépenses et des financements complémentaires envisagés ;
- tout document complémentaire utile (photos, mood board...) ;
- des vidéos (films précédents, repérages, tests...) peuvent être jointes par lien sur la fiche d'inscription ;
- le curriculum vitae du (des) réalisateur(s) et du (des) auteur(s) cas échéant ;
- [un justificatif de résidence en Normandie aux prénom\(s\) et nom\(s\) du ou des auteurs réalisateurs, de moins de 3 mois ou de l'année en cours si justificatif annuel](#)

Et pour une **demande** de soutien déposée par une association :

- une note d'intention précisant les attentes de l'association dans l'accompagnement du projet de film ;
- la présentation et les statuts de l'association ;
- un budget et un plan de financement ;
- la fiche Insee récente (avis de situation au répertoire Sirene disponible en ligne sur le site : sirene.fr) et le RIB de l'association (avec la même adresse sur les documents).